

## SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 01 octobre 2020

### BUDGET 2021 DE LA JUSTICE : PRÉCARISATION RENFORCÉE DES MÉTIERS DE GREFFE

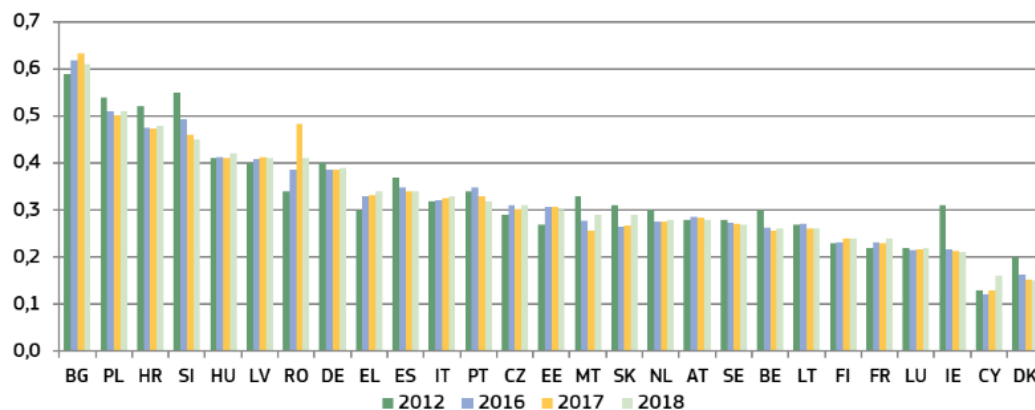
Le dossier de presse du ministère de la justice sur le budget 2021 commence par un titre choc : « **Le plus grand plan de recrutement lancé au ministère de la justice** ». Ou bien le service communication du ministère s'est trompé de fiche ou bien on nous vend délibérément une vaste fumisterie.

Comment peut-on s'enorgueillir d'un tel projet, qui d'une part, n'est pas du tout à la hauteur des enjeux d'un service public de la justice de qualité et d'autre part qui va amorcer la précarisation des greffes ?

On nous annonce une hausse du budget comme jamais cela n'avait été fait : « **un effort budgétaire sans précédent** » dixit ce même ministère.

**Faux** : deux années ont déjà été significatives : 1996 avec près de 7 % et 2003 avec presque 8 %  
Cependant, le ministère se garde bien de reproduire les chiffres du pourcentage du PIB consacré à la justice qui démontre bien une absence réelle de volonté de la part des différents gouvernements sur ce sujet depuis plusieurs décennies :

**Graphique 33: total des dépenses des administrations publiques consacrées aux juridictions, 2012, 2016-2018 (\*) (en % du PIB) (source: Eurostat)**



(\*) Les États membres sont classés en fonction des dépenses de 2018 (des plus élevées aux moins élevées). Les données de 2018 pour l'ES, la FR, la HR, le PT et la SK sont provisoires.

Le ministère se réjouit d'un recrutement « massif » pour les services judiciaires :

**-recrutements de 746 juristes assistants et renforts du greffe** (comprendre contractuels de catégorie B)

-doublement du recours aux magistrats honoraires et délégués du Procureur

Ce recrutement de contractuels de catégorie B a déjà commencé. Nous voyons apparaître dans plusieurs cours d'appel, la publication de ce type d'emplois sur la place de l'emploi public. On nous assure que les missions ne seront pas celles des greffiers (pas d'assistance du magistrat à l'audience, pas d'authentification des actes), il est certain que cela va nous rassurer !

Quel est l'objectif de ce recrutement de non titulaires si ce n'est d'introduire la contractualisation dans un service public pourtant régalié ? Une fois encore, on crée une multitude de catégories de personnels, gommant les compétences et la technicité des greffiers. Face à l'urgence de la situation des greffes, la priorité est de :

**-pourvoir les postes vacants**

**-arrêter les réformes afin de permettre à tous de commencer à travailler sereinement**

**-cesser de mettre la pression sur les fonctionnaires** pour rattraper le retard lié à la grève des avocats du premier trimestre 2020 et à la crise de la COVID

Sur la question de la rémunération, le ministère se montre très optimiste, nous, beaucoup moins.

*Extrait du dossier de presse*



Nous attendons des précisions sur ces revalorisations car elles ont été marquées ces dernières années par un abondement du CIA, système injuste dont les sommes allouées ne suffisent jamais à récompenser à leur juste valeur les personnels de greffe. Nous voulons aussi connaître la répartition entre fonctionnaires et magistrats qui systématiquement interroge.

**Notre syndicat entend défendre les intérêts des directeurs et des greffiers et s'efforcera de dénoncer ces dérives.**

Nous demandons :

-la résorption rapide des postes vacants de directeurs et greffiers

-l'arrêt des recrutements de contractuels de catégorie B

-la création d'un corps d'assistant du contentieux qui supprimerait le recours aux assistants de justice, juristes assistants

-la création d'une NBI pour les directeurs de greffe adjoints (reprise des NBI des directeurs de greffe des ex TI)

-la refonte totale des NBI attribuées aux greffiers avec la prise en compte de la particulière technicité de certaines fonctions

Pour le bureau

La secrétaire générale